PUSH-CARS

Règlement 2019

L'Association Départementale
des Francas de Haute-Saône

les francas
L'éducation en mouvement !

REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAÔNE 2019
PUSH-CARS

A l'initiative de l'association départementale des Francas de Haute-Saône, ce document a pour vocation de déterminer des règles communes pour les accueils périscolaires et extrascolaires qui souhaitent participer à une rencontre festive et sportive à destination d'enfants et de jeunes (6-16 ans) autour des push-cars.

Ce règlement commun permet aux constructeurs et accompagnateurs de projet de pouvoir participer à différentes courses sur la saison 2019.
Dans ce document se trouvent les règlements push-cars.

- La course push-cars se déroulera sur le dimanche 19 mai 2019. Une participation financière de 1€ par enfant pour les centres Francas et de 2€ pour les autres sera demandée.

- Elle se déroulera sur une demi-journée un dimanche après-midi. Goûter fourni pour tous les participants. Vente de boissons sur place pour les spectateurs.

- Libre aux centres participants de venir avec les familles des concurrents, ou, des supporters.

- Un stand « garage et réparation » est prévu sur place.

SOMMAIRE

PREAMBULE	Page 1
REGLEMENT PUSH-CARS	
La définition du push car	Page 3
Les équipages	Page 4
Les pistes	Page 5
La fiche d'inscription	Page 7

PREAMBULE

Intérêt pédagogique :

L'activité push-cars donne la possibilité aux enfants et adolescents de s'affirmer, de s'organiser, de prendre des responsabilités dans le cadre d'un projet collectif.

L'activité push-cars est une activité de découverte scientifique, technique et technologique qui peut être, sur votre territoire, un excellent moyen de créer une dynamique locale *(travail partenarial, exposition, inauguration, entraînement, courses…)*, des projets transversaux *(création de groupes de reporters, de journalistes, de supporters, réseaux d'échanges, de savoirs et de compétences)*.

Par le biais de cette aventure, les mineurs vont pouvoir être en contact avec une réalité concrète, découvrir, comprendre, acquérir des savoir-faire techniques, valoriser leurs réalisations et se mesurer à d'autres.

Au-delà de l'aspect de compétition, la rencontre départementale sera une journée de fête et d'échanges qui rassemblera des participants et des spectateurs enfants et adultes. C'est la valorisation des activités des accueils de loisirs.

1. LE REGLEMENT PUSH-CARS

1.1 LE PUSH-CAR

DEFINITION DU PUSH-CAR

Le Push-car est un véhicule possédant au moins trois roues, un système de direction (quel qu'il soit), sans moteur ni système de freinage. Sa propulsion et son freinage sont effectués par les pousseurs. Le pilote doit être le seul à pouvoir maîtriser la direction de l'engin.

La fabrication d'un push-car doit être artisanale. L'engin doit être l'aboutissement d'un travail de recherche, d'expérimentation et de construction. La récupération de base roulante (vélo, tricycle, karting, chariot…) est possible si celle-ci est réellement modifiée et/ou transformée.

Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et développer l'expérimentation. Pour autant, il faut veiller à ce que le push-car ne présente pas de danger pour l'équipage et les spectateurs.
Les épreuves de push-cars se déroulent exclusivement sur terrain plat.
Les matériaux utilisés pour le châssis ne doivent pas présenter de risques d'éclatement.

Attention, l'aggloméré (sauf plancher) et le plexiglas sont interdits.

CONSEILS :

- Pour les Push-cars, aucune dimension n'est imposée (attention toutefois à la largeur et au poids pour le confort des pousseurs).
- Pour des raisons de stabilité, l'assise du siège ne soit pas à plus de 40 cm du sol.
- Une barre de poussée est recommandée pour gagner en confort des pousseurs et en puissance.

Attention, si une barre de poussée est installée, celle-ci ne devra pas dépasser la largeur du Push-car.

HOMOLOGATION :

Avant chaque course, les push-cars doivent être homologués pour prétendre participer à (aux) épreuve(s). Pour être homologués, les push doivent obéir aux normes décrites ci-dessus.

1. LE REGLEMENT PUSH-CARS

1.2 LES EQUIPAGES :

Sont considérés comme équipage les enfants et les jeunes participant à la course. Ils peuvent être pousseurs ou pilote. Leur nombre sera composé de 3 par équipe.

➢ Catégories d'âges :

Trois catégories d'âges sont proposées par les organisateurs (6-8 ans / 9-12 ans / 13 ans et plus).
Tous les membres d'un équipage (pilote et pousseurs) doivent faire partie de la même catégorie d'âge.

➢ La sécurité de l'équipage :

Pour participer aux épreuves chaque équipage doit posséder son équipement constitué de :

Pour les pilotes :

- ✶ Gants (ou protection de poignets de skate)
- ✶ Casque (possibilité de prêt sur place)
- ✶ Genouillères (possibilité de prêt sur place)
- ✶ Coudières (possibilité de prêt sur place)

Pour les pousseurs :

- ✶ Gants (ou protection de poignets de skate)
- ✶ Genouillères (possibilité de prêt sur place)
- ✶ Coudières (possibilité de prêt sur place)
- ✶ Casque (possibilité de prêt sur place)

➢ Conseils :

- Des chaussures confortables et fermées sont vivement conseillées.
- Pantalon long et manches longues permettent d'augmenter la protection de l'équipage.

1. LE REGLEMENT PUSH-CARS

1.3 LA (LES) PISTE(S) :

La configuration des pistes est déterminée par l'organisateur, néanmoins la largeur de celles-ci ne peut être inférieure à 2 mètres.

Aucune longueur ni largeur n'est imposée pour le push-car, néanmoins il est important de s'assurer que les engins puissent concourir dans de bonnes conditions.

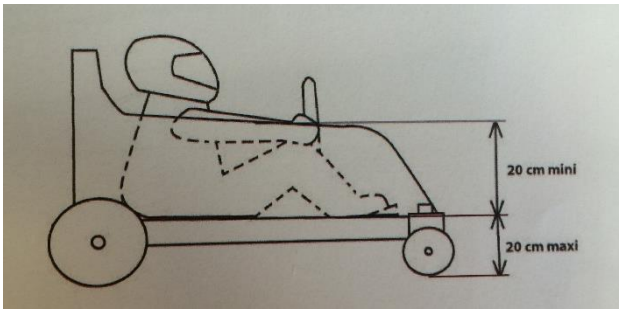

➢ Les roues :

Tous les types de roues (de 3 à 4 roues) sont acceptés à la condition que celles-ci ne présentent pas de risques de dérapage intempestif. Les roues en matière plastique dure et en métal devront donc être équipées d'une bande de roulement non dérapant.

➢ Les freins :

Aucun système de freinage n'est autorisé sur les push-cars. Si celui-ci est équipé de freins, ils doivent être mis hors service.

➢ Le volant :

Tous les Push-cars doivent posséder un système de direction dirigé par le pilote.

➢ Le siège du pilote :

Il est solidement fixé au châssis. L'assise du siège ne doit pas être à plus de 40 cm du sol.

1. LE REGLEMENT PUSH-CARS

1.3 LA (LES) PISTE(S) :

➢ La protection de l'engin :

La conception du Push-car ne prévoit pas une protection frontale et latérale. Le Push-car doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.

➢ Le plancher :

Il doit être complet sous le pilote et peut être en aggloméré. Il doit empêcher les pieds du pilote d'être en contact avec la piste.

Fiche d'inscription push car

Course du dimanche 19 mai 2019

Mini-stade de Jussey

Organisme :

Nom de la structure :

Nom du Push Car :

Nom des participants :

NOM	Prénom	Age

Rappel :

Tous les participants devront être équipés d'un casque, de gants, genouillères et coudières

Des photos et vidéos pourront être prises lors de la course. **Merci de vérifier que tous les enfants possèdent une autorisation parentale. En s'inscrivant, chaque structure donne accord pour l'utilisation du droit à l'image de son équipe dans le cadre de la diffusion par les Francas de Haute-Saône.**

Epreuves :

Différentes épreuves seront organisées au cours de l'après-midi :

- Course de vitesse
- Relais
- Slalom ….

Un classement avec remise de coupes et de médailles aura lieu en fin d'après-midi. Goûter pour tous les participants.